CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 janvier 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—MODIFICA-TION ÉVENTUELLE CETTE SESSION-CI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut nier ou confirmer une nouvelle parue dans les journaux de ce matin, d'après laquelle le gouvernement va modifier la loi sur les mesures de guerre au cours de la présente session.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris connaissance de ce compte rendu. Cependant, je me suis entretenu avec les journalistes au sujet de la loi sur les mesures de guerre. Le gouvernement est d'avis, comme il l'a exprimé au moment du débat sur la déclaration des droits, qu'un comité de la Chambre devrait examiner la loi sur les mesures de guerre et recommander ensuite les amendements qu'il conviendrait d'y apporter pour qu'elle ne donne pas lieu à des injustices.

J'ai signalé que cette loi, si elle figurait dans nos recueils de lois entre le premier et le second conflit mondial, était considérée par les autorités constitutionnelles comme non exécutoire. J'ai aussi fait remarquer qu'à la suite de la deuxième Grande Guerre, le gouvernement, par l'intermédiaire du Parlement, s'est attribué des pouvoirs extraordinaires, sous le régime de la loi sur les pouvoirs de transition et de la loi sur les pouvoirs d'urgence. Ces pouvoirs ont eu pour effet d'empiéter sur les droits constitutionnels des provinces. J'ai fait observer que le Parlement ne devrait pas se prévaloir de la déclaration d'un état d'urgence pour s'immiscer dans la compétence des provinces, comme il l'a fait à l'issue de la deuxième Grande Guerre.

A mon avis, et je crois que le chef de l'opposition sera d'accord, un examen complet et détaillé de la loi sur les mesures de guerre répondrait aux désirs de l'ensemble des Canadiens. En temps de guerre, la mesure est nécessaire pour assurer la sécurité, mais en temps de paix, il peut être difficile d'en justifier le maintien sans donner au moins

l'occasion au Parlement, par l'entremise d'un comité, d'étudier à fond les instances qu'on fait, de temps à autre, à propos de cette loi.

Lhon. Paul Martin (Essex-Est): Une question complémentaire. Le premier ministre sait-il qu'actuellement figure au Feuilleton, au nom d'un simple député, une motion révélant quelque intention d'apporter des amendements à la loi sur les mesures de guerre, conformément à l'avis que le gouvernement a donné, l'an passé, de son intention de le faire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a donné sa réponse l'an dernier. L'étude de cette question, à notre avis, doit se faire dans un comité, afin que les meilleurs arguments puissent être étudiés. La question ne relève pas d'un simple député, car elle touche non seulement le Parlement, mais aussi les droits constitutionnels des provinces.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voudrait-il bien nous dire ce qu'il pense des nouvelles relatives à l'aggravation de la situation au Congo et de la déclaration du secrétaire général des Nations Unies selon laquelle la menace du retrait des troupes pourrait entraîner les grandes puissances dans le conflit congolais?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le secrétaire général des Nations Unies estime qu'un affaiblissement permanent de ses troupes, par suite du retrait d'éléments importants, pourrait donner lieu à une crise grave. D'après moi, il n'avait pas tant l'intention de prédire l'avenir éventuel du Congo que de signaler qu'à son avis, les pays qui retirent leurs troupes doivent assumer la responsabilité des conséquences. Il est vrai qu'il a dit:

Un sérieux affaiblissement des forces pourrait rendre leur bon fonctionnement impossible et exiger qu'on propose de retirer ces forces et par conséquent mettre fin à l'intervention des Nations Unies au Congo.

Ce serait aller un peu trop loin, je pense, que de dire que les opérations des Nations Unies au Congo sont sur le point de cesser.